Case FRC 2464

CONVERSATION

DE L'EX-MINISTRE NARBONNE,

AVEC UN CITOYEN PATRIOTE,

Dans une des tribunes de l'assemblée nationale.

LETTRE à M***, journaliste patriote.

Paris, ce 3 avril, l'an IV de la liberté.

LES moindres discours de ceux qui ont joué et qui peuvent jouer encore un rôle important sur la scène politique, servent quelquesfois à jetter un grand jour sur leur conduite, et leur caractère. La conversation suivante, quoique peu en apparence d'être rendue publique, me paroît néanmoins faite pour intéresser, et je vous l'envoie, afin que vous en fassiez tel usage que vous jugerez convenable.

A

M&W 4650

Un violent tumulte éclata hier dans l'assemblée nationale ; la dénonciation de M. Narbonne en fut la cause indirecte. Cet ex-ministre, après avoir paru à la barre, monta, pour assister à la suite de la délibération qui le concernoit, dans une des petites tribunes qui sont au coin de la salle. Là, j'eus avec lui l'entretien que je vais rapporter.

Je venois alors d'écrire pour le journal du soir, un morceau assez vigoureux, où je n'épargnois pas le ministre qui me paroissoit et me paroît encore coupable. Je ne craignois pas même d'avancer, quoiqu'en eût dit M. Fauchet, que, d'après les faits allégués, leur authenticité, le nombre et le poids des signatures, parmi lesquelles se trouvoit celle de M. Dubois de Crancé, qui appuyoit la dénonciation ; le ministre étoit, sinon convaincu, du moins violemment inculpé, et même justement soupçonné de perfidie. J'avois longtems posé les *pour* et les *contre* ; je voyois plusieurs députés patriotes, MM. Fauchet, Lecointre, partagés d'opinion avec MM. Merlin, Thuriot, Bazire ; les uns persuadés de l'innocence, les autres de la trahison du ministre. Les faits sembloient prouvés ; la justification paroissoit sans réplique. Ne sachant que penser, indécis, jaloux cependant d'être juste, et craignant de manquer, malgré la pureté de mes intentions, à cette impartiale équité que doit avoir celui-là sur-tout

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

qui écrit pour le public ; je crus devoir embrasser l'occasion qui s'offroit.

Le ministre étoit assis à côté de moi. Sans autre préambule, par un mouvement naturel de ma franchise, je voulus lui faire connoître ce que je pensois et écrivois de lui. Je le lus donc à un jeune homme qui étoit aussi près de moi, de manière que le ministre pût l'entendre. Il l'entendit en effet, et me demanda avec un vif intérêt, et une inquiette curiosité : *quel est le journal ?..... c'est la feuille du soir.* L'ex-ministre, *et qui la rédige ?....* Le citoyen : *aujourd'hui c'est moi.*

Je saisis cette ouverture ; j'avois besoin d'ouvrir mon cœur ; je lui dis : oui, Monsieur : telle est la perplexité où sont réduits les honnêtes gens, les amis de la vérité, qu'ils ne savent à quoi s'en tenir sur le compte d'un ministre, qui, disgracié par la cour, paroît aux uns le martyr de la cause populaire ; qui, dénoncé par des patriotes, semble aux autres un coupable avéré. Dans les momens de révolution, l'esprit de parti répand de tous côtés ses ténèbres et son aveuglement ; toutes les passions contraires se réunissent pour obscurcir la vérité. Et que ne peut-on la lire sur le front de tous ceux qu'il seroit si important de connoître !

Frappé de cet exorde, le ministre voulut dis-

siper les doutes auxquels il voyoit mon ame livrée. Comment, me dit-il, pouvez-vous croire que celui qui, pour avoir préféré le peuple au roi, s'est vu renvoyé du ministère, soit traître à ce même pays pour lequel il se sacrifié ? Et d'ailleurs, quand un M. Fauchet, un M. Lecointre, deux des plus ardens patriotes de l'assemblée, portent en ma faveur ; mon innocence doit-elle encore être réputée suspecte ?

Fort bien, lui dis-je ; mais pourquoi M. *Dubois de Crancé*, cet homme intègre, dont le civisme est reconnu, a-t-il signé, et appuyé la dénonciation faite contre vous ?

L'ex-ministre. M. *Dubois de Crancé* n'est, sans s'en douter, que l'instrument d'une vengeance personnelle. *Le prince de Hesse* me poursuit ; son grade dans l'armée lui donnoit droit à une place sur la frontière ; la constitution m'ordonnoit de l'y placer.

Mais le *Prince de Hesse*, indigne de la confiance de tout homme de bien, est un de ces êtres vils qui sentent l'impérieux besoin, l'irrésistible nécessité d'être esclaves ou tirans. Ramper ou dominer, tel est leur désir et leur partage ; la constitution m'oblige de vous confier un poste sur la frontière, lui dis-je en le quittant ; mais vous devez savoir que vous emportez mon plus profond mépris.

Le citoyen. Mais la municipalité, le département !...

L'ex-ministre. On les aura facilement abusés.

Le citoyen. Sur des faits dont ils sont témoins.

L'ex-ministre. Ils servent aussi, sans le savoir, d'instrumens à la vengeance de M. *de Hesse*; d'ailleurs *Perpignan* n'est ni la plus importante, ni la plus exposée des villes frontières, qui de ce côté avoisinent l'Espagne.

Bellegarde est le poste le plus essentiel, et *Bellegarde* est par mes soins en état de défense. Au reste, vous avez entendu ma propre justification, et celle qu'ont faite de ma conduite les comités de surveillance et militaire réunis, que l'assemblée avoit chargé de l'examiner. Pour ce qui est de la dénonciation en elle-même, quoique très-injuste, je la crois l'effet du patriotisme, qui, souvent ombrageux et défiant, conçoit sur les moindres choses de faciles alarmes. Mais, ce que je puis dire avec vérité, c'est que, dans la circonstance actuelle, je voudrois n'être jamais entré au ministère; l'obscurité est le plus sûr asile de la vertu. Maintenant, mon affaire une fois terminée, je n'ai plus d'autre désir que de voler aux frontières; et la prolongation de mon départ est pour moi un véritable exil.

Pendant cet entretien, la discussion se continuoit dans l'assemblée nationale. M. Dumas, *dont la réputation est faite*, se réunissoit aux patriotes pour défendre le ministre. Mais l'avocat faisoit plus de tort que de bien à sa cause et à sa partie. *Ma foi*, répétoit le ministre, *que M. Dumas ne se mêle pas de mes affaires, quand je ne l'en ai pas prié. Qu'on me débarrasse de mes amis, disoit Voltaire, je me charge de mes ennemis; et moi, j'en pourrois dire tout autant.*

La conversation étant toujours animée de part et d'autre, je ne lui dissimulai pas que j'avois trouvé on ne peut plus indécent et au-dessous de la dignité nationale, les applaudissemens dont l'avoit couvert le corps législatif. Prévenu, sinon convaincu de crime, vous étiez admis à la barre pour vous justifier. L'assemblée nationale avoit à vous juger; elle devoit se montrer juge impartial, et non pas afficher par de scandaleuses acclamations, une partialité plus scandaleuse encore. Le ministre m'a répondu que l'assemblée n'avoit vu ni dû voir en lui qu'un homme, non pas accusé, mais simplement dénoncé, et dénoncé *injustement* ou *légèrement*.

Une autre chose que j'aurai à vous observer, ai-je repris, c'est que plusieurs patriotes ont trouvé peu convenable, et contraire à la constitution,

la faveur qu'on vous a accordée de paroître à la barre. *Delessart*, ministre comme vous, avoit été décrété d'accusation sans être entendu ; pourquoi une préférence pour vous ? La loi doit être une pour tous ; or, la loi mettant une grande différence entre un décret d'accusation et un décret de condamnation, permet à l'assemblée de porter le premier, sans entendre le prévenu coupable. C'est devant les tribunaux qu'il doit se pourvoir ; il n'est ni jugé, ni condamné ; il n'est que décrété d'information, d'accusation. Ni la loi, ni les règles les plus sévères de la justice ne s'opposent à cette mesure.

M. Narbonne traitoit la conduite de l'assemblée envers son collègue *Delessart*, d'extrêmement rigoureuse et même d'injuste. Si elle a commis une injustice à son égard, s'ensuivoit-il donc qu'elle dût aussi la commettre avec moi ? Il regardoit comme dangereux d'accueillir avec tant d'empressement des dénonciations souvent peu fondées. Ce seroit le moyen, me disoit-il, de décourager tous les agens de l'autorité. On n'auroit qu'à dénoncer de même, MM. Lukner, Rochambeau, Lafayette et tous les officiers généraux ; ils seroient tous en même-temps mandés à la barre, et l'ennemi profiteroit de leur absence pour envahir notre territoire. Pendant cette conversation, on proposoit l'ajournement

631

de la décision au sujet du ministre ; celui-ci ne craignoit rien tant que d'être ajourné, son unique désir étant, l'affaire une fois finie, de quitter la capitale et de voler aux frontières. Il avoit répété plusieurs fois en plaisantant, pendant le cours de la discussion, qu'il étoit prêt à partir pour Orléans ; que son fiacre même l'attendoit à la porte pour y aller, si l'assemblée l'ordonnoit. Cependant il a paru fort satisfait du *il n'y a pas lieu à accusation contre M. de Narbonne*, que l'assemblée a décrété ; le décret porté, il m'a fait une courte révérence, et nous nous sommes quittés.

Le ministre m'a assuré, en partant, que la guerre étoit inévitable et seroit prochaine.

M. A. J. F. J. C. P.

P. S. J'abandonne cette conversation aux réflexions des observateurs.

A PARIS, de l'Imprimerie de la Société Typographique, aux Jacobins Saint-Honoré.

M. DCC. XCII.